

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt cinq  
En exercice : 15 le 19 mai à 20 heures 30  
Présents : 10 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE  
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Convocation du 14 mai 2025 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, IMART Thierry, LASFARGUES William, STURMEL Philippe  
Mmes : AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary

Secrétaire : IMART Thierry

Absents excusés PIGASSE Thomas procuration à STURMEL Philippe

GENRE Pierre procuration à IMART Thierry

MARCHOU Marie procuration à ANDRÉ Christian

SEMENE Marie-Ange procuration à DUCROS Lucie

Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

**Objet : Climatisation de la salle de la classe**

**Remplacement d'une climatisation défectueuse d'une salle de classe de l'école élémentaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il s'agit du remplacement de deux climatisations Mitsubishi Electric des classes de l'école élémentaire actuellement défectueuses.

Les devis suivants ont été obtenus pour la dépose du matériel actuel, et l'installation des deux nouvelles climatisations :

MGC : deux climatisations de marque Daikin puissance nominale en Chaud : 4.0 kW pour un montant de 4 747,84 € HT soit 5 697,41 € TTC

Adequation : 2 unités intérieure de marque LG, puissance frigorifique 3.5kW pour un montant de 4 249,02€ HT soit 5 098,82€ TTC

Pyrénées PAC : deux climatisations de marque Samsung de la gamme AVANT Puissance Froid = 3.5 KW /Puissance Chaud à +7°C = 4 KW pour un montant de 4 590,00€ HT soit 5 400,00€ TTC

Il est proposé de retenir l'offre de la société Adéquation.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à passer les commandes auprès de la société Adequation sise 10 avenue Pierre Georges Latécoère à Ste Foy d'Aigrefeuille: 2 unités intérieure de marque LG, puissance frigorifique 3.5kW pour un montant de 4 249,02€ HT soit 5 098,82€ TTC
- que la dépense liée à cet achat sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget 2025, article 2135
- de solliciter une aide du Département auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

AR CONTROLE DE LEGALITE : 031-213100035-20250527-2025\_20-DE  
en date du 27/05/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025\_20

Certifié exécutoire compte tenu de :  
la publication le 19 mai 2025  
Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

---

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.